

vivrr Ensemble

Bulletin municipal d'informations de Saint-Augustin-des-Bois

N°29 – juillet-août 2018

Infos

✉ Mairie

☎ 02.41.77.04.49

✉ contact@saint-augustin-des-bois.fr

www.saint-augustin-des-bois.fr

Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous

f www.facebook.com/saintaugustindesbois49

🕒 Horaires d'ouverture

De 9h à 12h du lundi au vendredi

Samedis 7 juillet, 1^{er} et 15 septembre 2018 de 9h à 12h

En dehors de ces horaires vous pouvez prendre rendez-vous

Permanence téléphonique de 14h à 17h du lundi au vendredi

📖 Bibliothèque

Maison commune de loisirs

Place du Cèdre, rez-de-chaussée

Tarif annuel : 8 € par foyer

🕒 Horaires d'ouverture :

De 17h à 18h30 le mercredi

De 16h45 à 19 h le jeudi

De 10h30 à 12h le samedi

De 11h à 12h le dimanche (dès septembre)

🗑 Collecte des ordures ménagères :

Mercredis 11 et 25 juillet, 7 et 21 août 2018

☎ Numéros utiles

Urgences 112 - Samu 15 - Gendarmerie 17 - Pompiers 18 - Médecin de garde 116 117 - Pharmacie de garde 32 37

L'édito de Virginie GUICHARD

Cher(e)s Augustinoises et Augustinois,

L'été est un moment propice pour prendre de la hauteur et tracer les lignes et les orientations.

Avec l'adoption au Conseil municipal de juillet de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable, notre commune se dote des grandes orientations de son Plan Local d'Urbanisme. Le Conseil municipal l'a confirmé, nous souhaitons une commune qui accueille progressivement de nouveaux habitants mais à un rythme moins soutenu pour les 10 prochaines années que dans la période précédente. Il a aussi confirmé l'attention nécessaire à porter au maintien de nos commerces de proximité et à l'activité agricole, en les conjuguant avec la préservation du cadre de vie et l'environnement exceptionnel dont nous bénéficions. Vous retrouverez joint à ce numéro estival les éléments principaux de connaissance du PLU. Il est important de vous en imprégner.

Se projeter, c'est aussi garder les yeux fixés sur notre intercommunalité. Progressivement elle se dessine et met en œuvre ses premiers projets. Parmi ceux-là, citons, pour l'agriculture, le travail sur la transmission des exploitations et la reconquête des coteaux de la Romme. Pour les jeunes, un terrain multi-sports qui sera certainement en service dans un an. Pour l'épicerie, une enveloppe dédiée aux travaux de restauration qui vont être programmés. Un appui pour le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) via la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale). Sans la solidarité que permet une intercommunalité attentive à la proximité, nous n'aurions pas pu, au regard de notre dette, nous offrir de tels équipements. C'est donc avec confiance que nous aborderons en septembre les dernières lignes droites sur les choix qui seront faits de transférer ou non certaines de nos compétences à cette intercommunalité.

Dans un monde en changement et face aux difficultés, nous faisons résolument le choix d'une commune ouverte, raisonnable et qui inscrit les choix dans la durée.

Bel été à tous !

Compte-rendu du dernier conseil municipal

Séance du Conseil municipal du lundi 4 juin

Vote des subventions aux associations 2018

ADMR	200€
APE (fonctionnement)	300€
Amis de Saint Augustin	300€
Don du sang	100€
Familles rurales	150€
GIC de la Coudre	50€
Judo Jujitsu Ken'Go	150€
Restos du Cœur	100€
Saint O se bouge	300€

SIEML : Convention Audit énergétique

Dans le cadre du projet de territoire, la Communauté de Communes pourra apporter une contribution financière à un projet par commune, avec un bonus pour ceux en lien avec la transition énergétique.

La commune va ainsi proposer un projet relatif à la rénovation énergétique et esthétique de l'épicerie communale (Vivéco).

La première étape de ce projet est de réaliser un audit énergétique du bâtiment permettant de présenter un programme d'économie d'énergie

Clos du Verger

Actuellement, le lotissement compte déjà 18 lots vendus et 3 compromis, il ne reste donc plus que 17 lots disponibles.

Un conseil municipal s'est tenu le **lundi 2 juillet**. Le compte-rendu sera dans le prochain Vivr'Ensemble.

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le **lundi 3 septembre** à 20h30 dans la salle annexe de la mairie.

Tri sélectif : mise en place du bac jaune

Le bac jaune :

Il remplace les conteneurs de tri jaune présent sur le territoire. L'utilisateur déposera les emballages (*boîtes métalliques, bouteilles en plastique, cartonnets*). Le tri sera à déposer directement dans le bac, pas de sac jaune.

Le marquage :

Le marquage sur trottoir a débuté afin d'identifier les lieux de présentations des bacs.

Marquage blanc : bac d'ordures ménagères. Marquage jaune : bac jaune des emballages.

Sur certaines zones, les trottoirs sont gravillonnés ce qui empêche le marquage, de tenir.

Par conséquent, il est prévu que l'agent marque sur la bordure de trottoir.

Le coût du bac :

Le bac jaune est intégré dans le coût annuel. Il n'y a pas de coût « forfait bac » ou « levée » en plus (*voir page 2, de l'info SYCTOM*).

Démarrage de la collecte du bac jaune :

Les bacs noir/jaune seront collectés le même jour. C'est donc le même calendrier de collecte. La distribution des bacs jaunes est prévu avant l'été pour rencontrer le maximum d'utilisateurs. Un bâtiment de stockage des emballages sera réalisé et livré en septembre

Le démarrage de la collecte des bacs jaunes **débutera le lundi 17 septembre 2018**.

Pour toute question, les usagers peuvent toutefois directement appeler le Syctom. 2 place de la mairie 49 370 LE LOUROUX-BECONNAIS Tél : 02 41 77 49 26 www.syctomduloirebeconnais.com.

La coiffure mise à l'honneur

Elysa Ferré de Saint Augustin a reçu sa médaille d'or départementale en coiffure masculine. La commune est fière de ses talents ! Bravo à elle.

Une première étape vers d'autres succès à travers une participation aux Olympiades des Métiers ? L'avenir nous le dira prochainement.

Master Class de Harpe

François PERNEL animera un master class de harpe le week-end du 13-14 octobre sur notre commune.

Cet événement exceptionnel qui se conclura par un concert le dimanche nécessite une mobilisation ponctuelle afin de pouvoir loger les musiciens pendant le week-end et aider à la confection des repas.

Coup de projecteur

Morgane NECTOUX est Augustinoise. Elle vous propose tout une gamme de vêtements féminins allant du 34 au 52 ainsi qu'une gamme fillette à partir de 6 ans.

Conseillère en morphologie et en colorimétrie, Morgane NECTOUX se déplace avec la collection chez les particuliers pour des réunions conviviales entre amies.

Pour les professionnelles (commerçantes, restauratrice, etc.), qui n'ont pas la disponibilité pour faire les boutiques, une intervention à domicile est possible.

Enfin, des portes-ouvertes et des ventes éphémères sur la commune sont régulièrement organisées.



CONTACT

Morgane Nectoux
06 88 88 64 60
nectouxmorgane@gmail.com

UDAF

L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 49) propose de multiples services pour améliorer le quotidien des familles du département. Ces derniers vous seront précieux pour orienter des personnes rencontrant des difficultés d'ordre familial : handicap ou dépendance d'un proche, séparation ou conflits familiaux...

Focus sur deux de ses services aux familles :

Le service "aidants familiaux" qui propose une permanence téléphonique d'écoute (02 41 360 444), d'information et d'orientation à destination de toute personne qui accompagne un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap (que cette personne soit mineure ou majeure). Ce service recense également des offres de services existant pour les aidants à l'échelon départemental. Toutes les informations sont consultables en ligne sur www.aidants49.fr.

Le service de médiation familiale "UDAF médiation" propose un espace d'écoute et d'échanges en présence d'un tiers neutre et indépendant. La médiation permet de sortir du conflit, de rétablir le dialogue et de prendre des décisions pour une organisation familiale future. Il s'adresse aux couples séparés mais également à toutes les personnes en rupture de liens avec leurs proches.

Respect du voisinage

Des plaintes ont été transmises par des riverains au sujet d'activités bruyantes ayant lieu un peu trop tard le soir (bricolage, jardinage ou autre...) qui peuvent être gênantes.

La municipalité tient à rappeler à tous que les travaux de ce type, réalisés par des particuliers et susceptibles de causer une gêne importante à cause de l'intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses...), ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Par ailleurs, les résidus des tontes doivent être déposés en déchetterie, dans le cas où ils ne sont pas conservés.

Donc, faisons tous un petit effort pour que tout le monde puisse profiter des belles soirées d'été en toute tranquillité !

Surveillance du moustique « Tigre »

Aedes albopictus est le nom scientifique du « moustique tigre » dont la présence n'a cessé de s'accroître dans les 42 départements dans lesquels il est implanté depuis plusieurs années. Le Maine-et-Loire en fait partie.

Dans certains cas, ce moustique peut être vecteur de maladies comme la dengue ou le chikungunya, raison pour laquelle les autorités suivent avec attention son extension et son implantation.



Dans ce cadre, un dispositif de signalement par le public de tout moustique suspect a été mis en place (<http://www.signalement-moustique.fr>), ainsi qu'une application mobile (I Moustique). La veille citoyenne est un levier de surveillance essentiel qui a fait ses preuves. Nous vous invitons donc à consulter le site et à faire un signalement, si nécessaire.

Saint O se Bouge !

L'association Saint O se bouge vient d'organiser comme chaque année la Fête de la musique. Grace au groupe de bénévoles investis dans cet événement, cette troisième édition a encore été un succès.

Mais pour que cela puisse encore être le cas l'année prochaine, l'association a besoin des bénévoles qui, dès maintenant, s'impliquent dans l'organisation de la prochaine édition.

Alors pour que cet événement festif et vraiment sympathique puisse continuer, les bonnes volontés seront les bienvenues. Cela ne demandera que quelques rencontres conviviales au long de l'année et l'envie de s'investir. Pourquoi pas vous ?

Bois stocké : mise à disposition

Du bois stocké près de la réserve incendie peut être récupéré par les habitants de la commune. Les personnes intéressées doivent se manifester en mairie. Un tirage au sort sera effectué s'il y a trop de demandes.

Un prix forfaitaire sera déterminé lors d'un prochain Conseil municipal.

Congé

Le salon de coiffure Idéal'ook sera fermé chaque lundi de juillet et août ainsi que sur la période du 11 au 19 août

Registre communal – plan Canicule

Plan canicule :

En cas d'alerte déclarée de niveau 2, vous pouvez être contacté par un professionnel ou un bénévole ou recevoir à votre domicile toutes les informations ou conseils utiles (exemple : mesures préventives destinées aux personnes âgées en cas de forte chaleur).

Dans l'hypothèse où le niveau 3 de l'alerte est déclenché, une visite à votre domicile est systématiquement organisée avec un professionnel ou un bénévole pour évaluer ce dont vous avez besoin dans ces circonstances exceptionnelles.

Registre communal des personnes recensées dans le cadre des plans Canicule et Grand Froid

Demande d'inscription sur le Registre communal des personnes recensées dans le cadre des plans Canicule et Grand Froid à remplir par la personne concernée, ou son représentant légal, ou quiconque de son entourage ou de son voisinage ayant connaissance d'une situation d'isolement. Suite à ce signalement, un contact sera pris par la Municipalité pour une visite à domicile et pour une éventuelle inscription sur le registre nominatif communal. Ce registre confidentiel sera utilisé exclusivement, dans les limites prévues par la loi, en période d'alerte par les services municipaux ou les services de l'État.



Registre communal - plans canicule et grand froid

Votre prénom : Votre nom:

Né(e) le : Adresse :

Numéro de téléphone fixe et/ou portable:

Motif de la demande (cochez la case de votre choix) :

- Personne de plus de 65 ans
 Personne inapte au travail
 Personne adulte en situation de handicap

Demande remplie par :

- L'intéressé(e)
 Le représentant légal (préciser ci-dessous nom, prénom et téléphone)
 Autre (préciser ci-dessous nom, prénom et téléphone)

Coupon à retourner en mairie

Sur votre agenda

À Saint Augustin

Saint-Augustin basket

Prix des licences –saison 2018-2019

- Baby 2013/2012: 40€
- Mini-poussin(es) 2011-2010 70€
- Poussin(es)2009-2008 : 70€
- Benjamines 2007-2006 : 70€
- Minimes 2005-2004 : 80€
- Cadettes 2003-2002 : 80€
- Seniors 2001 : 92€
- Loisirs : 92€



Vie paroissiale :

Messe le **18 août** à 18h30 à l'église de Saint-Augustin-des-Bois.

Familles Rurales : reprise des activités à la mi-septembre sous réserve d'inscriptions suffisantes aux cours suivants :

- Gym douce
- Yoga
- Babygym
- Couture
- Pilates lundi et mercredi
- Art floral
- Zumba adultes et enfants
- Atelier produits d'entretien et cosmétiques
- Fitness

Contact : Brigitte MORICET au 06 79 23 74 89

Près de chez nous

Cinéma avec Familles Rurales www.baladimages.fr

Adulte non adhérent : 5,50 €. Adulte adhérent : 4,50 €. Enfant -14 ans non adhérent : 4,00 €. Enfant -14 ans adhérent : 3,00 €. Groupe 2,50 €. Pass Culture et Sport accepté.

Pour diffuser vos informations dans le prochain bulletin, contactez-nous avant le **15 août** par mail à communication@saint-augustin-des-bois.fr

ou à l'accueil de la mairie. **Ne pas jeter sur la voie publique**